

Vu le décret du 3 janvier 1946 portant réorganisation administrative du Territoire du Togo et création d'assemblées représentatives;

Vu le décret du 25 octobre 1946, portant création de l'Assemblée Représentative du Togo;

Vu les délibérations n<sup>os</sup> 29-50 et 30-50 du 19 avril 1950, de l'Assemblée Représentative du Togo, approuvant la création de trois centres-pilotes et la construction d'un bureau-habi-

tation pour le chef de la Circonscription Agricole de Mango; rendues exécutoires par arrêté n<sup>o</sup> 389-50 du 17 mai 1950;

DECIDE :

ARTICLE PREMIER. — Sont autorisés à l'intérieur du chapitre 2 — Production agricole, du budget F.I.D.E.S. 1949-1950, première tranche, les virements de crédits de paiement ci-après :

	A RETRANCHER	A AJOUTER
Art. 5. — Parag. 2. — Arachide et cotonnier — 1 <sup>o</sup> ) — Emigration cabraïse, Installation des familles.	1.500.000	
Art. 5. — Parag. 2. — 11 <sup>o</sup> ) — Centres-pilotes . . .	•	1.500.000

ART. 2. — La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Lomé, le 17 mai 1950.  
Y. DIOU.

#### S. I. P.

N<sup>o</sup> 390-50 Plan. — Par arrêté du Commissaire de la République au Togo p.i., en date du :

17 mai 1950. — Est approuvé et rendu exécutoire le rôle des cotisations supplémentaires pour 1949, de la Société Indigène de Prévoyance de Klouto, pour un total de 14.230 Francs (quatorze mille deux cent trente francs).

#### Métis

N<sup>o</sup> 395-50 F. — Par arrêté du Commissaire de la République au Togo p.i., en date du :

19 mai 1950. — Les taux journaliers des allocations aux enfants métis, pour l'année 1950, sont les mêmes que ceux attribués pendant les années 1948-1949 suivant arrêté n<sup>o</sup> 719/F. du 13 septembre 1948.

#### Recensement

N<sup>o</sup> 397-50 APA. — Par arrêté du Commissaire de la République au Togo p.i. en date du :

21 mai 1950. — L'arrêté n<sup>o</sup> 270-50/APA. du 31 mars 1950 ordonnant le recensement des villages indépendant de Yokolé et Klouou ainsi que celui des cantons d'Agomé, Hagnigba, Tové et Tomé, est et demeure rapporté.

Le recensement de la population de l'ensemble du Cercle de Klouto sera effectué sur les ordres du Commandant de Cercle de Klouto du 5 juin au 30 octobre 1950 inclus.

#### Agents auxiliaires et journaliers

##### Examens professionnels

DECISION N<sup>o</sup> 407-D/P. du 26 mai 1950.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES,  
OFFICIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR,  
COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE AU TOGO P. I.,

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo;

Vu le décret du 3 janvier 1946 portant réorganisation administrative du Territoire du Togo et création d'assemblées représentatives;

Vu l'arrêté n<sup>o</sup> 989-49/P. du 18 décembre 1949, fixant les modalités des examens pour l'intégration des Agents auxiliaires et journaliers dans les cadres locaux africains du Togo;

Vu l'arrêté n<sup>o</sup> 340-50/P. du 29 avril 1950, fixant le programme des épreuves de l'examen professionnel pour l'intégration des Agents auxiliaires et journaliers dans le cadre local des commis d'Administration;

Vu l'arrêté n<sup>o</sup> 341-50/P. du 29 avril 1950, fixant le programme des épreuves de l'examen professionnel pour l'intégration des auxiliaires et journaliers dans le cadre local africain des Aides-météorologistes;

Vu l'arrêté n<sup>o</sup> 345-50/P. du 29 avril 1950, fixant le programme des épreuves de l'examen professionnel pour l'intégration des auxiliaires et journaliers dans le cadre local africain des Transmissions;

Vu l'arrêté n<sup>o</sup> 343-50/P. du 29 avril 1950, fixant le programme des épreuves de l'examen professionnel pour l'intégration des agents auxiliaires et journaliers du service de l'Agriculture dans le cadre local africain des Moniteurs d'Agriculture;

Vu l'arrêté n<sup>o</sup> 346-50/P. du 29 avril 1950, fixant le programme des épreuves de l'examen professionnel pour l'intégration des Agents auxiliaires et journaliers du Service de l'Élevage dans le cadre local des infirmiers vétérinaires;

Vu l'arrêté n<sup>o</sup> 342-50/P. du 29 avril 1950, fixant le programme des épreuves de l'examen professionnel pour l'intégration des auxiliaires et journaliers dans les cadres locaux africains des Travaux Publics et des Mines;

Vu l'arrêté n<sup>o</sup> 344-50/P. du 29 avril 1950, fixant le programme des épreuves de l'examen professionnel pour l'intégration des auxiliaires et journaliers dans le cadre local africain des chemins de fer et du wharf;

## DECIDE :

ARTICLE PREMIER. — Les dates d'ouverture et les horaires des différents examens professionnels, institués pour l'intégration dans les cadres locaux africains du Togo des Agents auxiliaires et journaliers en service dans l'Administration du Territoire, sont fixés ainsi qu'il suit :

*Examen professionnel d'intégration dans le cadre des Commis d'Administration :*

Centres de Lomé (Ecole de la route d'Anécho) Anécho, Klouto, Atakpamé, Sokodé, Mango :

22 juin 1950.

De 7 heures à 8 h 30 — Question écrite sur l'Organisation Administrative et Judiciaire du Togo.

De 9 heures à 10 heures 30 — Epreuve pratique portant sur les connaissances professionnelles nécessaires à un Commis d'Administration.

De 10 heures 45 à 11 h. 45 — Epreuve comportant la reproduction d'un état d'un modèle courant.

*Examen professionnel d'intégration dans le cadre des Aides-Météorologistes*

Centre de Lomé : (Service Météorologique).

29 juin 1950.

De 7 h. 30 à 8 h. 30 — Trois questions écrites sur les règlements du service radioélectrique.

De 8 h. 45 à 9 h. 45 — Trois questions écrites sur les notions élémentaires d'électricité.

De 10 heures à 11 heures — Trois questions écrites sur la constitution d'un appareil de réception.

A partir de 14 heures — Epreuve pratique de transmission et de réception.

*Examens professionnels d'intégration dans le cadre des Transmissions (Epreuves écrites) :*

Centres de Lomé (Ecole de la route d'Anécho), Anécho, Palimé, Atakpamé, Sokodé, Bassari, Lama-Kara, Mango, Dapango :

3 juillet 1950, pour les candidats Commis (Section P.T.T.)

De 7 heures à 8 heures 30. — Trois questions écrites sur le service Postal.

De 8 heures 45 à 10 heures 15. — Trois questions écrites sur le service électrique, télégraphe et téléphone.

De 10 heures 30 à 12 heures. — Trois questions écrites sur les services financiers.

4 juillet 1950, pour les candidats Commis (Section Radio).

De 7 h. à 8 h. 30. — Trois questions écrites sur les règlements du service Radiotélégraphique.

De 8 h. 45 à 10 h. 15. — Trois questions écrites sur les notions élémentaires d'électricité.

De 10 h. 30 à 12 h. — Trois questions écrites sur la constitution d'un appareil de réception.

5 juillet 1950, (matin) pour les candidats Facteurs (Section P.T.T.)

De 7 h. à 7 h. 45. — Un compte rendu de 10 à 20 lignes au maximum.

De 8 h. à 9 heures. — Deux questions écrites sur le service Postal.

De 9 h. 15 à 10 h. 15. — Deux questions écrites sur la disposition des correspondances postales et télégraphiques.

5 juillet 1950, (soir) pour les candidats Facteurs (Section Surveillants des lignes).

De 15 heures à 15 h. 45. — Compte rendu succinct de 10 lignes au maximum.

6 juillet 1950, pour les candidats Facteurs (section monteurs des Téléphones).

De 7 heures à 7 h. 45 — Compte rendu succinct de 10 lignes au maximum.

*Examen professionnel d'intégration dans le cadre des Moniteurs d'Agriculture :*

Centre de la Ferme Ecole de Glidji :

10 juillet 1950, (suivant l'horaire fixé par le Chef du Service de l'Agriculture).

*Examen professionnel d'intégration dans le cadre des Infirmiers Vétérinaires :*

Centre de Sokodé.

20 juillet 1950, (suivant l'horaire fixé par le chef du Service de l'Elevage).

*Examens professionnels d'intégration dans le cadre secondaire des Travaux Publics :*

Centre de Lomé :

20 juillet 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats ouvriers (bois).

21 juillet 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats ouvriers (fer).

24 juillet 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats ouvriers-maçons.

25 juillet 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats ouvriers-charpentiers.

27 juillet 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats ouvriers-chauffeurs-mécaniciens d'automobile.

31 juillet 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats Aides-Géomètres.

1<sup>er</sup> août 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats Calqueurs.

2 août 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats Chefs d'Equipe.

3 août 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats Chefs d'Equipe surveillants de route.

Centre d'Anécho :

7 août 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats ouvriers (bois).

8 août 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats ouvriers (fer).

9 août 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats ouvriers-maçons.

10 août 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats ouvriers-charpentiers.

11 août 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats ouvriers-chauffeurs-mécaniciens d'automobile.

14 août 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats Aides-Géomètres.

16 août 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats Calqueurs.

17 août 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats Chefs d'Equipe.

18 août 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats Chefs d'Equipe surveillants de route.

#### Centre de Palimé :

21 août 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats ouvriers (bois).

22 août 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats ouvriers (fer).

23 août 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats ouvriers-maçons.

24 août 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats ouvriers-charpentiers.

25 août 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats ouvriers-chauffeurs-mécaniciens d'automobile.

28 août 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats aides-géomètres.

29 août 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats calqueurs.

30 août 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats chefs d'équipe.

31 août 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats chefs d'équipe surveillants de route.

#### Centre d'Atakpamé.

4 septembre 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats ouvriers (bois)

5 septembre 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats ouvriers (fer)

6 septembre 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats ouvriers-maçons

7 septembre 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats ouvriers-charpentiers

8 septembre 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats ouvriers-chauffeurs-mécaniciens d'automobile.

11 septembre 1950, (à partir de 7 h.) pour les aides-géomètres

12 septembre 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats calqueurs.

13 septembre 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats chefs d'équipe.

14 septembre 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats chefs d'équipes surveillants de route.

#### Centre de Sokodé

18 septembre 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats ouvriers (bois).

19 septembre 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats ouvriers (fer).

20 septembre 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats ouvriers-maçons.

21 septembre 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats ouvriers-charpentiers.

22 septembre 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats ouvriers chauffeurs-mécaniciens d'automobile.

25 septembre 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats aides-géomètres.

26 septembre 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats calqueurs.

27 septembre 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats chefs d'équipe.

28 septembre 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats chefs d'équipe surveillants de route.

#### Centre de Mango.

2 octobre 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats ouvriers (bois)

3 octobre 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats ouvriers (fer).

4 octobre 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats ouvriers-maçons.

5 octobre 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats ouvriers-charpentiers.

6 octobre 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats ouvriers-chauffeurs-mécaniciens d'automobile.

9 octobre 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats aides-géomètres.

10 octobre 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats calqueurs.

11 octobre 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats chefs d'équipe.

12 octobre 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats chefs d'équipe surveillants de route.

*Examens professionnels d'intégration dans le cadre africain des chemins de fer et du wharf.*

#### Centre de Lomé.

7 août 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats écrivains.

8 août 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats facteurs.

9 août 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats chefs de train.

10 août 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats receveurs.

11 août 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats pointeurs.

14 août 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats mécaniciens.

16 août 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats chauffeurs.

17 août 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats ouvriers (bois).

18 août 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats ouvriers (fer).

21 août 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats ouvriers-maçons.

22 août 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats ouvriers-charpentiers.

23 août 1950, (à partir de 7 h.) pour les candidats chefs d'équipe.

ART. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Lomé, le 26 mai 1950.

Y. DIGO.